

Conseil départemental de la Somme

Profil de poste

Intitulé du poste : Responsable territorial(e) PMI

Statut : Filière médico-sociale - Catégorie A – Cadre d'emplois des médecins territoriaux, des cadres de santé, des puéricultrices territoriales et des sages femmes territoriales

Mission principale :

Sous l'autorité hiérarchique du médecin départemental responsable du pôle départemental de PMI, et en lien avec le directeur de territoire, le ou la responsable territorial(e) PMI participe à l'élaboration et à la déclinaison des politiques départementales en faveur de l'enfance et de la famille. Il ou elle garantit la mise en œuvre des missions réglementaires de PMI sur le territoire, conformément aux dispositions du code de la santé publique et aux textes. Garant(e) des valeurs de la collectivité, il ou elle inscrit son action dans une approche globale afin d'assurer une bonne prise en compte des situations individuelles tout en apportant une expertise technique dans son champ de compétence. Il ou elle développe et assure en relation avec l'ensemble des professionnels du territoire, des actions de prévention de santé en faveur des familles et peut réaliser des actes médicaux. Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, il ou elle intervient en étroite relation avec le responsable territorial Enfance. Il ou elle a en charge l'animation, le pilotage et l'encadrement hiérarchique de l'équipe pluridisciplinaire de PMI. Il ou elle a délégation de signature et fait partie de l'équipe de direction du territoire.

Localisation du poste : Direction Générale Adjointe Solidarités et Insertion – Direction Enfance et Famille – Pôle PMI – Territoire Amiens

Groupe de fonctions IFSE : Groupe 2A4h

Missions et activités :

Contribution à l'élaboration et la déclinaison territoriales des orientations départementales

- Être force de proposition dans l'élaboration et la déclinaison de la politique départementale de prévention et protection de l'enfance
- Santé des enfants

Pilotage et organisation des activités de promotion et de protection de la santé maternelle et infantile

- Analyser et mettre en lien le besoin des usagers et la mobilisation des outils et dispositifs
- Impulser et porter des actions de santé en lien avec la politique départementale et les orientations territoriales
- Décliner sur le territoire les procédures métier et garantir l'harmonisation des pratiques
- Être garant de la sécurité juridique des actes et actions mises en place
- Être garant du secret médical, des principes de déontologie et de la réglementation
- Apporter une expertise aux professionnels dans les évaluations IP et dans les suivis médico-sociaux
- Valider en lien avec le responsable territorial enfance les écrits professionnels dans le domaine de l'enfance (rapports d'évaluation des IP, signalements...)
- Apporter un regard spécifique sur les problématiques santé dans les PPE
- Veiller au parcours santé des enfants confiés à l'ASE en lien avec le responsable de pôle enfance et le médecin référent protection de l'enfance du pôle PMI départemental
- Suivre les situations complexes ou difficiles

- Organiser les missions de la PMI sur le plan humain et médical (gestion des avis et déclarations de grossesse, organisation du suivi prénatal, gestion des certificats de santé et des avis de naissance, actions collectives...)
- Organiser les consultations des nourrissons, les visites à domicile, les consultations dans les centres de planification ainsi que les bilans de santé en école maternelle et leur suivi
- Organiser l'accompagnement médico-social avant la naissance jusqu'aux 6 ans de l'enfant
- Piloter et animer des réunions d'équipe PMI du territoire
- Suivre et évaluer les activités de l'équipe PMI du territoire
- Conseiller techniquement les membres de l'équipe de PMI
- Accompagner l'équipe dans l'informatisation des données et la dématérialisation des procédures

Gestion des ressources humaines de l'équipe PMI du territoire

- Assurer l'encadrement hiérarchique des professionnels de PMI du territoire (hors médecins pour les cadres de santé)
- Procéder à l'évaluation annuelle des agents placés sous sa responsabilité
- Accompagner les agents dans le développement de compétences, élaborer le plan de formation
- Assurer la continuité de service et répartir les ressources PMI en territoire
- Participer au recrutement des professionnels de PMI
- Garantir des conditions de travail satisfaisantes pour l'équipe et veiller à la sécurité des agents
- Repérer, assurer un désamorçage des conflits et alerter le responsable de pôle départemental et le directeur de territoire

Contribution à l'élaboration et à la déclinaison territoriales des orientations départementales

- Participer aux instances de travail de territoire et contribuer à la transversalité entre les missions
- Contribuer à la rédaction du plan d'actions du territoire et de l'évaluation de l'activité du territoire
- Conduire l'évaluation de la politique territoriale de PMI (rapports d'activités, tableaux de bord...)
- Contribuer, avec les autres cadres du territoire, à la définition d'une déclinaison territoriale du projet stratégique de la collectivité dans le domaine des solidarités

Gestion des ressources allouées au territoire au titre de la PMI

- Commander le matériel médical, les fournitures PMI, les vaccins, contraceptifs et médicaments d'urgence dans le respect de la bonne allocation des moyens
- Valider l'attribution des heures de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) pour l'intervention au domicile des usagers au titre de la PMI, dans le respect de l'enveloppe allouée

Animation et développement d'un réseau partenarial :

- Favoriser le travail en réseau à l'échelle du territoire pour toutes les missions santé liées à l'enfance (hôpitaux, maternités, CPAM, Caf...)
- Être l'interlocuteur privilégié en matière de santé de l'enfant et des familles auprès des acteurs institutionnels et associatifs : ARS, éducation nationale, justice, associations œuvrant pour la protection de l'enfance
- Promouvoir les missions de la PMI auprès des partenaires
- Identifier les besoins sur le territoire et les partager avec les partenaires
- Participer à la négociation avec les partenaires des attendus des conventions ou contrats et en assurer le suivi en lien avec le pôle départemental

Participation à l'équipe de direction du territoire

- Participer aux réunions d'encadrement du territoire
- D'inscrire dans la dynamique de l'équipe d'encadrement du territoire et au niveau départemental
- Participer à la réflexion collective menée au sein du territoire et du département sur des problématiques institutionnelles, notamment organisationnelles
- Porter des projets d'action mobilisant les équipes pluridisciplinaires
- Co-piloter les instances enfance, co-valider les décisions relatives à la protection de l'enfance avec le responsable territorial enfance
- Partager des informations sur la thématique santé avec l'ensemble de l'équipe du territoire
- Assurer un reporting régulier auprès du directeur de territoire de l'activité de l'équipe de PMI, rendre compte au médecin départemental et les alerter sur les situations difficiles

Veille

- Se tenir informé(e) de l'évolution réglementaire et technique dans les domaines médico-social, de la santé périnatale et de la famille

Environnement du poste :

Situation relationnelle du poste :

Relations hiérarchiques : le ou la responsable territorial(e) PMI est placé(e) sous l'autorité du médecin départemental de PMI qui fixe ses objectifs, procède à son évaluation et définit, en concertation avec lui ou elle, son plan de formation. . Il ou elle lui rend compte régulièrement de son activité et des problématiques rencontrées.

Relations fonctionnelles : le ou la responsable territorial PMI travaille en étroite relation avec le Directeur de territoire. Il s'inscrit pleinement dans l'équipe de direction du territoire.

Internes :

- avec l'équipe pluridisciplinaire du territoire
- avec la direction enfance et famille

Externes :

- avec les professionnels en charge de la santé

Contraintes du poste :

- Flexibilité horaire
- Continuité de service (métier)

Compétences requises :

- Pour les médecins, concours externe ou interne avec condition de diplôme (diplôme d'état de docteur en médecine)
- Cadre de santé souhaité
- Permis B

Connaissances :

- Maîtrise de la technicité du domaine d'activité
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement des conseils départementaux
- Connaissance des méthodes d'animation d'équipes
- Connaissance de la méthodologie de conduite de projet

Aptitudes professionnelles :

- Force de proposition
- Capacité d'analyse, de suivi et d'évaluation des dispositifs publics
- Capacité d'anticipation
- Capacité d'organisation et de coordination
- Aptitude à l'animation d'équipes
- Aptitude au travail en réseau
- Capacités rédactionnelles

Comportements professionnels – motivations :

- Sens de la qualité du service offert au public
- Rigueur et méthode
- Très bon relationnel
- Écoute
- Dynamisme
- Réactivité
- Autonomie
- Devoir de réserve
- Résistance au stress
- Discrétion

Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être transmises via le formulaire de candidature en ligne avant le 20 octobre 2025.